
Renseignements généraux

« Ces dernières années et ces derniers mois, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement manitobain pour parvenir à la signature de ces ententes de partage des revenus. Cette entente est une importante étape vers la régénération et la reconnaissance de nos traités avec la Couronne. La Nation crie de Chemawawin tirera enfin un profit financier des ressources forestières sur son territoire visé par la Traité n° 5. Cette entente changera la vie de notre communauté en mieux. Elle garantit un financement constant, prévisible et durable pour répondre aux besoins essentiels de notre communauté, comme l'amélioration de l'infrastructure, la mise en œuvre d'une planification à long terme et l'exploitation de possibilités de développement économique, social et culturel au profit du peuple Chemawawin sur les terres qui nous appartiennent depuis le début des temps.

« Dans le cadre de notre partenariat en foresterie, nous avons appris qu'un dialogue stratégique et collaboratif à long terme doit être entretenu pour faciliter une approche raisonnée, qui se traduit par une résolution de problèmes rapide et efficace et renforce la certitude et les résultats pour tous. De plus, notre dialogue a reconnu les décisions de la Cour suprême du Canada comme point repère pour la suite des choses, ce qui favorise une nouvelle relation situant les Premières Nations dans le développement des ressources naturelles.

« Enfin, pour de nombreuses communautés crie, le concept de prospérité ne se limite pas à recevoir un paiement pour le travail accompli, les biens fournis ou les redevances partagées. La prospérité nécessite d'adopter une vision large et prospective lorsque nous prenons des décisions, déployons des efforts et faisons des investissements pour développer les capacités et les infrastructures qui profiteront à des générations et des générations. Cette approche durable à la réconciliation doit tenir compte du fait que les répercussions des décisions d'aujourd'hui doivent contrepeser les futurs besoins communautaires. »

– Le chef Clarence Easter, Nation crie de Chemawawin

« Les limites de la compétence des Premières Nations et de la Province en matière de ressources naturelles sont le résultat des traités inachevés de l'accord sur le transfert des ressources naturelles de 1930. Cette entente sur les droits de coupe constitue un progrès important. Toutefois, pour que les traités soient mis en œuvre adéquatement, nous devons contribuer directement aux décisions touchant nos forêts. Il nous tarde de poursuivre les discussions avec le Manitoba en reconnaissant nos lois inhérentes et nos responsabilités de gouvernance à l'égard de nos terres forestières. »

– Le chef Derek Nepinak, Première Nation Minegoziibe Anishinabe

« Grâce au partage des revenus découlant des ressources, la Nation crie de Mosakahiken obtiendra sa part des avantages économiques tirés des activités forestières près de ses communautés.

« La Nation crie de Mosakahiken sera entièrement responsable d'allouer ces fonds à d'importantes initiatives favorisant le développement économique, l'éducation, la santé, la communauté et la culture.

« La Nation crie de Mosakahiken, signataire du Traité n° 5, attend depuis longtemps d'obtenir sa part et de devenir partenaire du partage des revenus découlant des ressources. Elle est aussi fière que soit enfin reconnu le traité, qui dit que la Nation crie de Mosakahiken prospérera aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront.

« L'entente de partage des revenus des exploitations forestières conclue avec le gouvernement manitobain stimulera les discussions sur la réconciliation, la prospérité économique et l'amélioration constante des relations entre la Nation crie de Mosakahiken et la Couronne.

« Nekoté, la société Canadian Kraft Paper et le gouvernement manitobain ont établi des ententes collaboratives dans le cadre d'un partenariat en foresterie. Les experts et les praticiens du partenariat ont pu faire part d'observations et de points de vue qui nous ont menés à cette entente de partage des revenus. L'agent de liaison de Nekoté, M. Floyd North, s'est avéré un atout précieux pour la Nation crie de Mosakahiken. Nous profitons de cette occasion pour le remercier de son bon travail. Nous tenons aussi à remercier le gouvernement manitobain, le ministre Greg Nesbitt et le personnel en foresterie du Manitoba de travailler avec nous. Cette entente n'aurait jamais été possible sans leur aide. »

– Le chef Vincent Bercier, Nation crie de Mosakahiken

« Je suis heureux que le gouvernement manitobain partage maintenant les revenus avec les Premières Nations en vertu de notre accord juridique. Nous sommes résolus à collaborer avec le gouvernement dans le cadre des futures possibilités de développement des ressources et de partage des revenus. »

– Le chef Larson Anderson, Nation crie de Norway House

« Pendant plusieurs années, la nation de Opaskwayak a collaboré avec la Nisokapawino Forestry Management Corporation afin d'achever un nouveau plan de gestion de 20 ans. Celui-ci décrirait l'utilisation des terres sur le territoire traditionnel d'Opaskwayak.

« L'hiver dernier, le 15 février 2023, Opaskwayak a marqué l'histoire en signant une entente avec la Province.

« La réconciliation ne se limite plus à la reconnaissance territoriale; il faut passer de la parole aux actes et produire des résultats concrets. Je suis ravi de constater que la Province concrétise cette extraordinaire possibilité qui bénéficiera tant à notre communauté qu'au Manitoba en entier.

« Une cérémonie modeste a eu lieu à l'auberge Kikiwak à Opaskwayak. Les membres de la communauté ont pu être témoins de la signature de l'entente historique sur le partage des revenus des droits de coupe. Ensuite, tout le monde a partagé un grand repas. »

– Le chef Sidney Ballantyne, Nation des Cris de Opaskwayak

« La signature de l'entente de partage des revenus avec le gouvernement manitobain s'impose depuis longtemps. Mon conseil est heureux des répercussions positives que cela aura sur notre peuple. Nous démarrons des entreprises à Brandon et à Swan River. Nous pourrions utiliser cet argent pour contrer les problèmes de dépendances et de logement chez nous, dans la réserve. L'industrie forestière appuie de nombreuses familles, et en tant que peuple des Premières Nations, nous devons adopter des pratiques responsables et nous assurer de collecter notre juste part des ressources sur nos territoires. Nous continuerons de travailler avec le gouvernement tant qu'il y aura transparence et consultation. N'oublions pas que pour chaque arbre retiré, nous devons en planter un nouveau. »

– Le chef Elwood Zastre, Première Nation de Wuskwi Sipiik